

**Sujet :** Re: CCLE

**De :** Laurent GILLET <laurent-f.gillet@laposte.net>

**Date :** 03/02/2026 18:36

**Pour :** philippe.orriere

Bonsoir M. ORRIÈRE,

Je vous remercie pour votre message et pour l'ensemble de vos démarches passées et à venir sur ce dossier.

Les éléments que vous me transmettez confirment, sur le plan juridique, que l'irrégularité liée à la participation de Mme DUFROU lors de la réunion du 11 décembre est désormais reconnue et que des mesures correctrices sont annoncées pour les prochaines réunions.

En revanche, à ce stade, l'irrégularité constatée lors de cette réunion n'a pas encore fait l'objet d'une clarification officielle formalisée, aucune position écrite de la préfecture ne semble avoir été communiquée, et la question de la publicité effective de cette réunion demeure sans réponse de la part de la municipalité.  
(voir également mon courriel du 29 janvier 2026 : « Information – saisine de la CADA et composition de la commission électorale » ).

Ces éléments laissent subsister une fragilité juridique qu'il serait souhaitable de lever rapidement, dans l'intérêt de la commune et de la sécurité du processus électoral.

Dans cet esprit constructif, je pense qu'il serait souhaitable d'obtenir, par écrit :

- la position formelle de la préfecture sur la régularisation de la composition de la commission ;
- les modalités précises de publicité prévues par la municipalité pour les prochaines réunions.

L'objectif n'est évidemment pas d'alimenter une polémique, mais de disposer d'éléments clairs, traçables et juridiquement sécurisés, alors que des réunions obligatoires doivent encore se tenir avant le scrutin.

Je reste bien entendu à votre disposition pour en discuter.

Citoyennement,  
Laurent G.